IÑAKI ECHANIZ

Député de la 4e circonscription des Pyrénées-Atlantiques

LETTRE D'INFORMATION

N°11

Dans cette lettre d'information, retour sur mes dernières activités, à Paris comme en circonscription.

FOCUS SANTÉ

HÔPITAL PUBLIC

Dans la circonscription comme à l'échelle nationale notre hôpital public est à bout de souffle. Un service d'urgence sur cinq en difficulté, des lits qui ferment dans tous les hôpitaux faute de soignants, un taux d'absentéisme des personnels médicaux et paramédicaux qui ne cesse d'augmenter sous l'effet d'une dégradation des conditions de travail... Il n'y a plus de qualificatif assez fort pour établir le diagnostic de la crise de l'hôpital public.

Avec mes collègues du groupe Socialistes et apparentés et en collaboration avec la Fondation Jean Jaurès, nous formulons 19 propositions pour mettre fin au pilotage comptable des hôpitaux, répondre aux besoins de santé des Français et protéger le bien être des soignants.

La crise est ancienne, des réponses doivent être urgemment apportées ! Nos propositions sont claires et s'articulent autour de 4 principaux chantiers :

· Lutter contre la pénurie de médecins et de personnels soignants en redonnant envie de soigner.

· Faire passer le patient avant l'argent.

· Financer les soins en fonction des besoins médicaux, en passant au niveau national par le vote d'une loi de programmation en santé.

· Mettre à contribution l'ensemble de ses acteurs pour repenser le système de santé.

LIRE NOTRE PLAN POUR L'HÔPITAL PUBLIC

FOCUS SANTÉ

DÉSERTS MÉDICAUX

Au moins 8 millions de Françaises et de Français vivent dans un désert médical. Chaque fois que les déserts médicaux avancent, c'est la République qui recule.

En France, le département le mieux doté compte 3 fois plus de médecins généralistes par habitant que le département le moins bien doté. Cet écart monte à 4 pour les chirurgiens-dentistes, à 18 pour les ophtalmologues, à 23 pour les dermatologues et à 33 pour les pédiatres.

À ce jour, malgré la mobilisation continue des collectivités depuis des années, aucune politique publique n'a véritablement réussi à apporter de réponse durable à la désertification médicale. Les mesures incitatives sont coûteuses, peu efficaces, et favorisent concurrence et surenchère souvent délétères entre les territoires. Face à l'urgence, il est plus que jamais nécessaire de mettre l'ensemble des solutions possibles sur la table.

En janvier dernier, plus de 200 députés, issus de 9 groupes parlementaires, ont déposé une proposition de loi transpartisane proposant de réguler l'installation des médecins dans les territoires pour mieux les répartir - comme cela existe déjà pour les pharmaciens, les sages-femmes, les kinés, les infirmiers libéraux. Ce texte avance en outre des réponses concrètes pour démocratiser l'accès aux études de médecine et améliorer l'exercice des soins, afin que chaque Français ait accès à un généraliste, un spécialiste, un chirurgien-dentiste près de chez lui.

La semaine du 12 Juin, l'Assemblée nationale examinait en séance la proposition de loi "visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels", portée par le député Frédéric Valletoux. Le groupe de travail transpartisan sur les déserts médicaux portait, dans ce cadre, un amendement régulant l'installation des médecins et des chirurgiens-dentistes. Cet amendement a été rejeté par l'Assemblée nationale le mercredi 14 juin, par 127 voix contre 168. Malgré l'opposition du Gouvernement à cette mesure, les votes "Pour" sont venus de l'ensemble des bancs de l'hémicycle, à l'exception notable du Rassemblement national, seul groupe à avoir voté "Contre" à l'unanimité.

Au-delà du débat sur la régulation, le groupe transpartisan a fortement pesé dans les débats, et imprimé sa marque sur la proposition de loi "Valletoux" : 11 amendements portés par le groupe de travail ont été adoptés en commission puis en séance permettant l'adoption de mesures concrètes pour améliorer l'accès aux soins :

un préavis de 6 mois avant le départ d'un médecin, extension du CESP dès la 2e année de médecine, limitation du cumul des aides à l'installation, suppression de la majoration des tarifs pour les patients ne parvenant pas à retrouver de médecin traitant.

Cette méthode de travail, qui transcende les clivages politiques, montre l'utilité du Parlement face aux urgences qui touchent l'ensemble des Françaises et des Français.

Le groupe de travail transpartisan reste déterminé à défendre la régulation de l'installation des médecins. Cette mesure, soutenue par 74% des Français, reste la seule à n'avoir jamais été essayée en France pour lutter contre la désertification médicale, malgré une efficacité avérée dans d'autres pays.

Les travaux du groupe se poursuivront, à la fois pour obtenir l'examen par le Parlement d'un texte portant la régulation de l'installation, et pour continuer à porter de nouvelles mesures puissantes en faveur de l'accès aux soins dans les territoires.

EN CIRCONSCRIPTION

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC WWF

Dans la forêt du Bager à Oloron

En début de semaine, j'ai eu le plaisir d'accueillir, avec Bernard Uthurry, Madame Véronique Andrieux, directrice général de WWF-France, section française du Fonds Mondial pour la Nature à Oloron Sainte-Marie, pour signer une convention pour paiement pour services écosystémiques. Oloron est la première commune de France à signer une telle convention.

La Ville, propriétaire de la forêt, en lien avec l'ONF et divers partenaires comme le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, l'ACCOB, le LPA de Soeix, s'engage à préserver la forêt en ayant un recours systématique à la futaie irrégulière, qui consiste en une coupe sélective en lieu et place de la coupe rase d'une parcelle.

Grâce à la convention signée avec le WWF-France, la Ville va plus loin dans ses ambitions en faveur de la biodiversité grâce à plusieurs axes majeurs : la protection des vieilles forêts par la mise en place d'îlots de sénescence, qui sont des lieux où les arbres naissent, vivent, meurent sans aucune intervention humaine ; la gestion adaptée des ripisylves, les cordons boisés le long des cours d'eau, berceau d'une grande biodiversité floristique et faunistique dont le desman, le calotriton, l'écrevisse à pattes blanches, etc ; la préservation des lieux de repérage du dicrane vert, une mousse protégée repérée récemment par la cellule scientifique de l'ONF.

INTEMPÉRIES

Il y a quelques semaines de violents orages se sont abattus sur le Béarn provoquant des inondations importantes dans de nombreux villages.

Ces inondations ont causé de nombreux dégâts tant sur les domaines communaux que chez les particuliers.

Le 13 juin, en fin d'après-midi, une coulée de boue d'1m50 a déferlé sur le village de Lourdios-Ichère ravageant l'école et la mairie. J'ai souhaité prendre la parole dans l'hémicycle pour dire toute ma reconnaissance à Monsieur Millerou, instituteur de la commune, qui par son sang-froid et sa réactivité a permis d'éviter un drame en mettant à l'abri les enfants in extrémis. J'ai également souligné le courage de la maire du village, Marthe Clot, blessée par l'effondrement des cloisons de la mairie qui fut rapidement de retour dans la commune au plus près de ses habitants.

Je remercie, une nouvelle fois, l'ensemble des agents communaux, intercommunaux et départementaux, les pompiers et élus locaux qui se sont démenés sans relâche. Je me suis rendu, le 15 juin, sur place avec les services de la préfecture.

Un véritable élan de solidarité s'est rapidement organisé sur le territoire pour apporter de l'aide aux sinistrés à qui je souhaite redire mon soutien. L'ensemble des communes touchées comptent également sur l'accompagnement des services ministériels que j'ai appelé à reconnaître l'état de catastrophe naturelle pour toutes les communes.

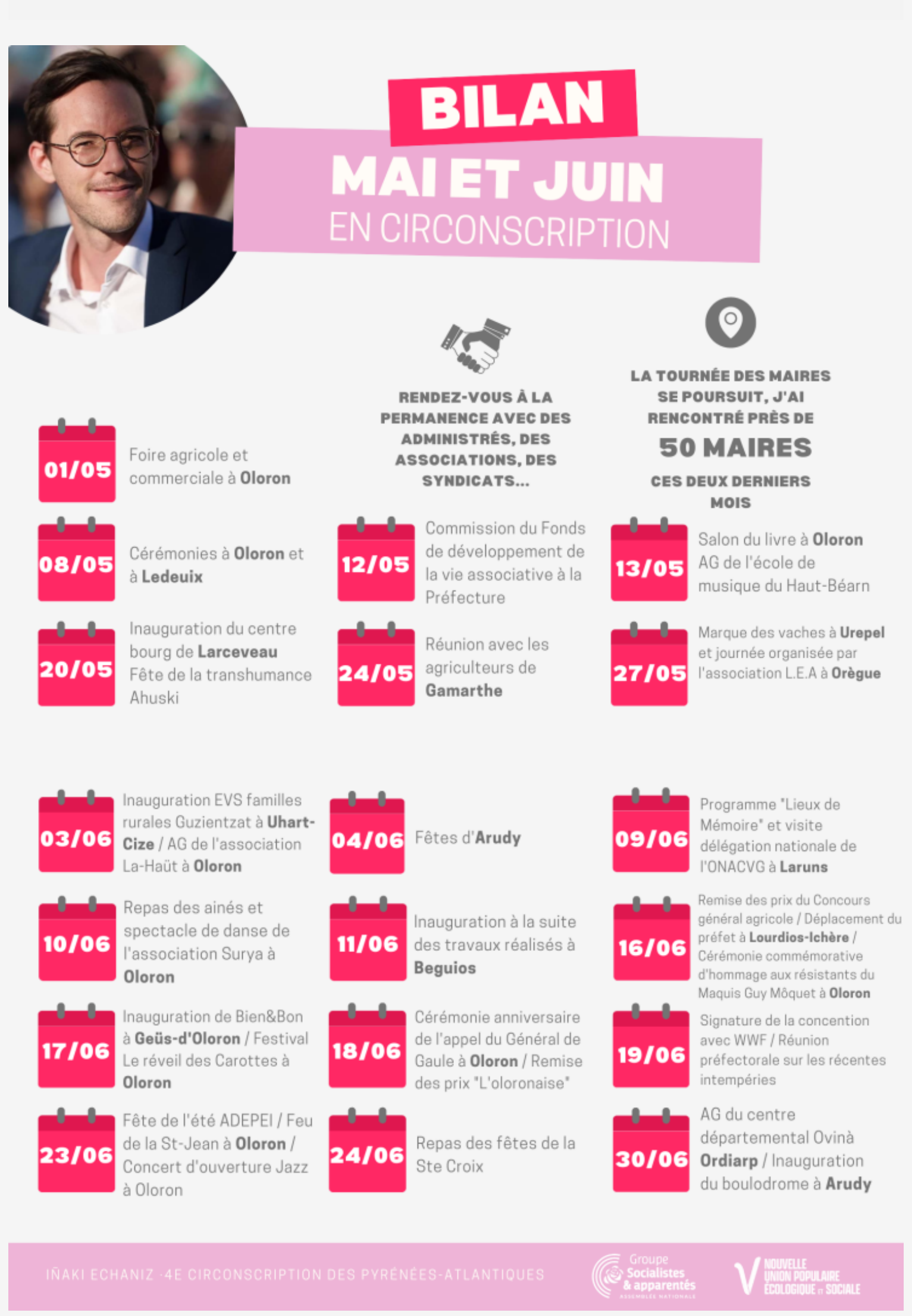

BILAN
MAI ET JUIN
EN CIRCONSCRIPTION

RENDEZ-VOUS À LA PERMANENCE AVEC DES ADMINISTRÉS, DES ASSOCIATIONS, DES SYNDICATS...

LA TOURNÉE DES MAIRES SE POURSUIT, J'AI RENCONTRÉ PRÈS DE **50 MAIRES** CES DEUX DERNIERS MOIS

01/05	Foire agricole et commerciale à **Oloron**				
08/05	Cérémonies à **Oloron** et à **Ledeuix**	12/05	Commission du Fonds de développement de la vie associative à la Préfecture	13/05	Salon du livre à **Oloron** AG de l'école de musique du Haut-Béarn
20/05	Inauguration du centre bourg de **Larceveau** Fête de la transhumance Ahuski	24/05	Réunion avec les agriculteurs de **Gamarthe**	27/05	Marque des vaches à **Urepel** et journée organisée par l'association L.E.A à **Orègue**
03/06	Inauguration EVS familles rurales Guzientzat à **Uhart-Cize** / AG de l'association La-Haût à **Oloron**	04/06	Fêtes d'**Arudy**	09/06	Programme "Lieux de Mémoire" et visite délégation nationale de l'ONACVG à **Laruns**
10/06	Repas des ainés et spectacle de danse de l'association Surya à **Oloron**	11/06	Inauguration à la suite des travaux réalisés à **Beguios**	16/06	Remise des prix du Concours général agricole / Déplacement du préfet à **Lourdios-Ichère** / Cérémonie commémorative d'hommage aux résistants du Maquis Guy Môquet à **Oloron**
17/06	Inauguration de Bien&Bon à **Geüs-d'Oloron** / Festival Le réveil des Carottes à **Oloron**	18/06	Cérémonie anniversaire de l'appel du Général de Gaule à **Oloron** / Remise des prix "L'oloronaise"	19/06	Signature de la concention avec WWF / Réunion préfectorale sur les récentes intempéries
23/06	Fête de l'été ADEPEI / Feu de la St-Jean à **Oloron** / Concert d'ouverture Jazz à Oloron	24/06	Repas des fêtes de la Ste Croix	30/06	AG du centre départemental Ovinà **Ordiarp** / Inauguration du boulodrome à **Arudy**

IÑAKI ECHANIZ ·4E CIRCONSCRIPTION DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

MISSION D'ÉVALUATION

Le suivi de l'application des lois est l'une des missions importantes du Parlement afin de veiller à l'application des lois votées et s'assurer des conditions concrètes de leur mise en œuvre.

J'ai été nommé co-rapporteur d'une mission d'évaluation de la loi n°2016-1524 du 14 novembre 2016 visant à renforcer la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias connue sous le nom de « loi Bloche ». La mission d'évaluation conduit diverses auditions afin de contrôler sa mise en œuvre et d'examiner ses effets.

La mission d'évaluation de cette loi venue renforcer les principes d'indépendance et de pluralisme de l'information dans les médias trouve un écho particulier au regard de la récente nomination, par Vincent Bolloré, de Geoffroy Lejeune débarqué de l'hebdomadaire Valeurs actuelles à la tête de la rédaction du Journal du Dimanche

La rédaction du JDD, à qui je renouvelle mon soutien, s'est mise en grève pour résister son arrivée et à l'évidente politisation qu'elle va engendrer.

La concentration des médias, bien qu'étant un phénomène ancien, prend aujourd'hui un nouveau virage. La liberté de la presse s'en trouve gravement menacée.

L'indépendance de la presse n'est pas un sujet partisan. Les journalistes doivent pouvoir travailler en toute indépendance, vis-à-vis du pouvoir politique comme de leurs actionnaires. Un média produit un bien public : l'information, et ne peut donc pas être purement et simplement livré aux lois du marché.

Interrogé par France Inter à ce sujet vendredi 23 juin, je ferai, en ma qualité de co-rapporteur de la mission d'évaluation susmentionnée, des propositions pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise.

EN CLIQUANT CI-APRÈS, RETROUVEZ...

LA TRIBUNE DE SOUTIEN AU JDD

L'EXTRAIT DU JOURNAL DE 13H DE FRANCE INTER DU 23 JUIN

COMMISSION D'ENQUÊTE

Avec mes collègues du groupe socialistes et apparentés nous avons décidé d'utiliser notre "droit de tirage" (voir "Le saviez-vous ?") afin de créer une commission d'enquête sur les causes de l'incapacité de la France à atteindre les objectifs des plans successifs de maîtrise des impacts des produits phytosanitaires sur la santé humaine et environnementale et sur les conditions de l'exercice des missions des autorités publiques en charge de la sécurité sanitaire.

Depuis la publication il y a dix ans du rapport collectif de l'INSERM, les alertes scientifiques se multiplient quant aux effets des produits phytosanitaires. Ils sont notamment identifiés comme une des causes possibles des maladies dégénératives et du phénomène alarmant de la puberté précoce.

Si la mise en œuvre des plans Ecophyto en 2009 et Ecophyto 2 en 2015 ont permis d'obtenir de premiers résultats importants, ceux-ci demeurent très insuffisants. Nous observons depuis bientôt une décennie une forme d'incurie, en témoigne l'absence d'anticipation et d'accompagnement de la filière betterave sucrière, à la suite de l'interdiction de l'usage des néonicotinoïdes.

Dans le même temps, la décision politique majeure prise en 2014 de confier à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) la mission de délivrer ou retirer les autorisations de mise sur le marché des produits phytosanitaires est aujourd'hui publiquement remise en cause. De plus, le 16 mai, le Sénat a adopté la proposition de loi "Ferme France" qui autorise le ministre de l'Agriculture à passer outre les décisions de l'ANSES. Il s'agirait non seulement d'un recul sans précédent pour notre sécurité sanitaire et l'indépendance de l'expertise scientifique, mais aussi d'une remise en cause de la réglementation européenne : une dérive "illibérale".

Avec cette commission d'enquête, nous voulons donc également faire la lumière sur des ingérences d'acteurs publics ou privés sur les autorités publiques en charge de la sécurité sanitaire.

Cette commission d'enquête sera un exercice de vérité et aussi une contribution utile au moment où le Gouvernement entend renouer avec un plan ambitieux "Ecophyto 2030". Elle devra esquisser une politique publique renouvelée capable de réconcilier science et démocratie, souveraineté alimentaire, santé des sols et santé des hommes.

Enfin, cette commission d'enquête s'inscrit dans le long combat des députés socialistes pour la santé humaine et environnementale : adoption d'un amendement pour interdire l'exportation de pesticides interdits dans l'Union européenne en septembre 2018, création d'un fonds d'indemnisation des phytovictimes suite à une proposition de loi inscrite dans la niche parlementaire de 2019, utilisation de notre droit de tirage pour créer une commission d'enquête sur l'utilisation du Chlordécone en Guadeloupe et Martinique la même année.

Pour le retour de la paix civile, nous demandons au Président de la République des actes forts

Mardi 27 juin 2023, un adolescent est mort, tué à bout portant par un policier. Le groupe Socialistes et Apparentés adresse toute sa solidarité à sa famille et à ses proches. Depuis ce drame, une intense émotion et une immense colère légitimes traversent notre pays, nos villes et nos quartiers.

Nous condamnons fermement toutes les violences et dégradations et nous appelons au retour de la paix civile. On ne rend jamais justice en s'attaquant à nos services publics, aux transports en commun, aux commerces et aux biens des habitants des quartiers populaires, premières victimes de ces dégradations.

Les républicains que nous sommes expriment un fort besoin de justice. Le policier auteur du tir sur Nahel est inculpé pour homicide volontaire, il est en détention provisoire. Nous nous en remettons au travail de la Justice pour l'établissement des faits et leur juste sanction.

Nous saluons le travail de tous les agents publics, policiers, gendarmes, pompiers, personnels de santé, agents de propreté qui sont mobilisés ces derniers jours et nuits. Nous apportons tout notre soutien aux maires et élus locaux, une nouvelle fois en première ligne et aux associations et habitants qui œuvrent à l'apaisement.

Mais les appels au calme ne peuvent pas suffire. Nous demandons au Président de la République et à son Gouvernement des actes politiques forts et rapides.

Depuis 2005, trop peu de choses ont changé pour les habitants des quartiers populaires malgré l'engagement des collectivités locales, l'enterrement du plan Borloo par le Président de la République en 2018 en est la preuve. Or on ne répond pas à une crise sociale et à une défiance vis-à-vis des institutions qui durent depuis des décennies en décrétant l'état d'urgence.

Parce que nous sommes attachés à l'ordre républicain, parce que nous sommes attachés à la police dans notre pays, nous le disons clairement : il faut urgemment redéfinir une doctrine de maintien de l'ordre, travailler à une réforme de la formation des policiers, à une refonte des autorités de contrôle et de sanction de nos forces de l'ordre mais aussi à une nécessaire évaluation de l'application de la loi de 2017 sur l'utilisation d'une arme en cas de refus d'obtempérer en vue de la réviser.

Enfin, nous devons lancer les chantiers structurels qui permettront de retrouver la cohésion de notre pays : augmentation des moyens de la politique de la ville, lutte contre les discriminations, combat contre les inégalités scolaires, politiques de mixité sociale et priorité à la jeunesse.

VISIONNER LA QUESTION À LA PREMIÈRE MINISTRE DE BORIS VALLAUD, PRÉSIDENT DU GROUPE

RETOUR EN IMAGES SUR LE MOIS DE JUIN

Séminaire Fondation Abbé Pierre sur la régulation des marchés locatif, immobilier et foncier à l'Assemblée nationale le 14 juin

Feu de la Saint-Jean à Oloron

Remise des prix du Concours général agricole

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les commissions d'enquête sont apparues en France avec le régime parlementaire, le droit d'enquête étant considéré comme un corollaire du droit de contrôle des assemblées. L'inscription de la procédure à la Constitution est, elle, plus récente et remonte à la révision constitutionnelle de 2008 qui consacre notamment un "droit de tirage" annuel (une fois pas session ordinaire) pour chaque groupe politique. Existant depuis 1988, cette pratique était tombée en désuétude.

Afin de rendre plus effectif encore ce droit de tirage, le Règlement a été modifié en 2014 afin de garantir la création de droit de la commission d'enquête demandée par le groupe d'opposition ou le groupe minoritaire. Désormais, il suffit que le président du dit groupe en fasse la demande pour que la Conférence des présidents prenne acte de la création de la commission d'enquête.

Grâce à l'élargissement progressif de leurs moyens d'investigation et à la publicité de leurs auditions depuis 1991, les commissions d'enquête sont à l'heure actuelle des instruments d'information et de contrôle efficaces, dont les conclusions sont susceptibles d'infléchir l'action gouvernementale.

La création d'une commission d'enquête relève exclusivement de l'initiative parlementaire. Celle-ci doit prendre la forme du dépôt, par un ou plusieurs députés, d'une proposition de résolution tendant à la création d'une telle commission, transmise à la commission compétente puis examinée en séance publique.

Pour vous désabonner, cliquez ici.